

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 février 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 22 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Français]

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU SOUS-COMITÉ

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Sous-comité du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général sur la recodification de la partie générale du Code criminel.

[Traduction]

Conformément aux alinéas 108(1)a) et 108(1)b) du Règlement, à l'ordre de renvoi du 13 juin 1991 du Comité permanent de la justice et du solliciteur général et à l'ordre de renvoi du 17 février 1993 de la Chambre, votre sous-comité a étudié les questions liées à la recodification de la partie générale du Code criminel et a convenu de faire des recommandations à ce sujet.

Conformément à l'article de 109 du Règlement, le sous-comité demande une réponse globale dans les 150 jours.

• (1010)

Monsieur le Président, vous savez sans doute que nous avons travaillé très fort à ce rapport pendant plus d'un an. Je voudrais remercier, entre autres, notre excellent greffier, Richard Dupuis, le greffier adjoint, Nancy Hall, leur secrétaire, Georgette Dubeau, le conseiller juridique du comité, M. James O'Reilly, l'analyste principal de la Bibliothèque du Parlement, M. Philip Rosen, et l'attachée de recherche de la Bibliothèque du Parlement, Marilyn Pilon.

* * *

LE PROJET DE LOI C-289

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-289, Loi désignant le jour du Souvenir comme jour férié à inclure dans les conventions collectives de la fonction publique.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg—Nord) demande à présenter un projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage (congé de maternité pour adoption).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, ce projet de loi accorderait aux femmes qui adoptent des enfants le même droit au congé de maternité dont jouissent les femmes enceintes. Il autoriserait aussi une prestataire à prolonger son congé pour prendre soin d'un enfant souff-